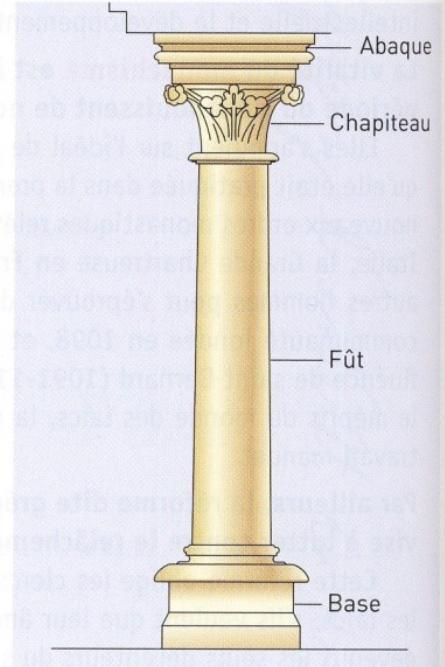


LE BEAU XIII^e SIECLE
(FRANCE, ESPACE GERMANIQUE,
ITALIE).

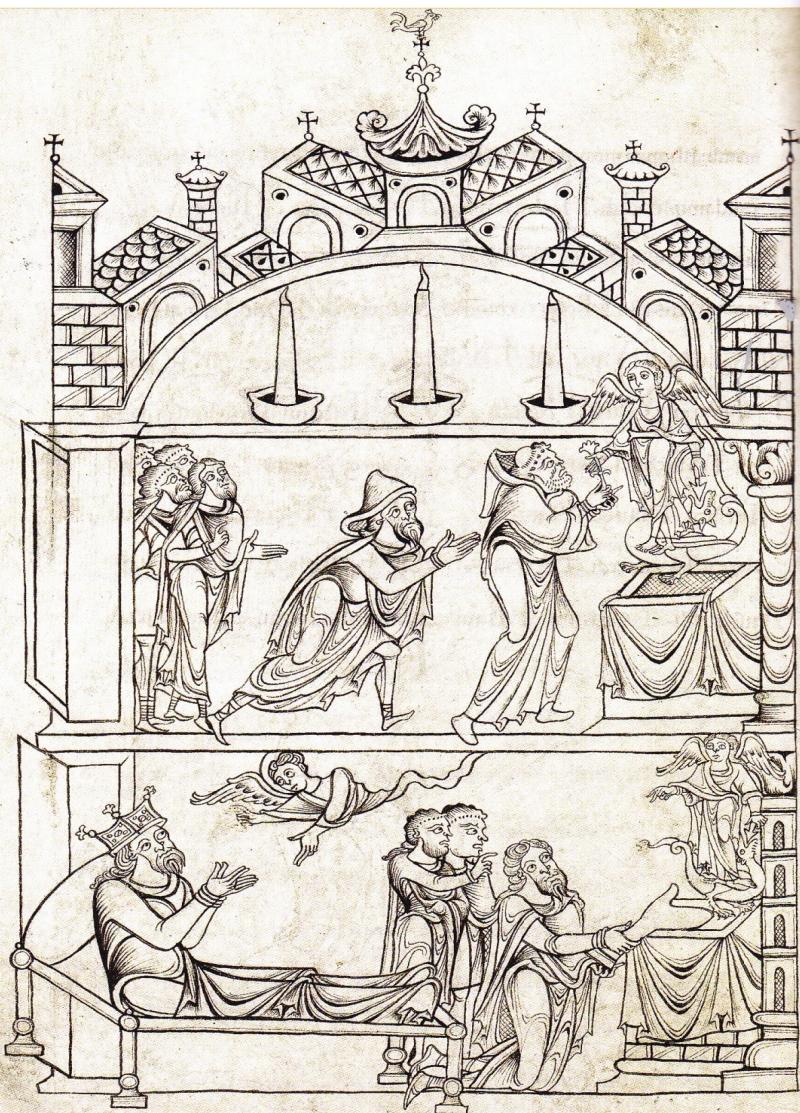
Chapitre I.
COMPRENDRE LE MOYEN-AGE.





1 Églises et monastères, lieux d'asile

(Chapiteau du XII^e siècle, église de Saint-Nectaire, Puy-de-Dôme.)



221

CARTA QVAM FECIT COMES ROBERTVS S^O MICHAELI
DE OMIBVS QVI DEDIT EI POST QVAM
COHESLATIVM SUSCEPIT;



NNOMINE S^OCE ET IN DIUINAE TRINITATIS PARIS ET FILII ET S^PS S^OCI AMEN:

Ego Robertus comes filius magni Richardi. grā dei dux & princeps normannorum. reddo s^O Michaeli altare suum cum toto monasterio. quod predecessores mei sibi hactenus vindicauerant.

Reddo autem illud tali conditione: ut quicumq; afidib; poplīs ibi deo & s^O Michaeli fuerint oblata. monachi ibidem deo seruētis omnino habeant. teneant. & possideant. in loci utilitate. nec ultius ueniat incustodia clericorum aut laicorum. nisi abbatis & monachorum. Et hoc facio pro remedio animarum parentum meorum. patris & matris. fratrum & sororum. & mea. Concedo etiam dērebus quas ad proprios usus uite hereditario possidebam. & in usus seruorum dei in eodem loco s^O Michaelis archangeli scrūentium sollem p̄niter transfundo. id est medietatem insule quae dicitur Grenerey ad integrum. & exalteia medietate quam quidam fidelis noster nomine Higell in beneficio tenet omnes consuetudines quas in meos usus recuebam.

1 « Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Philippe, par la grâce de
Dieu, roi des Francs. Sachent tous, présents et à venir, qu'Armoul abbé, et toute
la communauté de l'église de Ferrières, affranchissent et libèrent à perpétuité de
tout joug de servitude, tous leurs hommes de corps, tant mâles et femelles, qui
5 habitent présentement dans la paroisse de Saint-Eloi [...].

Afin que ces décisions demeurent permanentes et acquièrent à perpétuité une
inébranlable solidité, nous fortifions la présente charte par l'autorité de notre
sceau et le monogramme du nom royal apposé ci-dessous. Fait à Lorris, l'année
de l'incarnation du Verbe 1185, la septième année de notre règne.

10 Etant présents à notre palais ceux dont les noms et les seings ont été souscrits :
seing du comte Thibaud, notre sénéchal ; seing de Guy, bouteiller ; seing de
Matthieu, chambrier ; seing de Raoul, connétable. Donnée [monogramme], la
13 chancellerie étant vacante. »

Le Lai de l'ombre, Jean Renart, 1200-1220

- *Sire, fit-elle, il n'est pas juste par Dieu / que j'aime ni vous ni un autre homme, / car j'ai mon seigneur, et prud'homme, / qui très bien me sert et m'honore. /*
- *Ha ! Dame, fit-il, à la bonne heure. / Par la foi, cela doit être lié. / Mais si gentillesse et pitié / vous prenaient de moi, et franchise, / au siècle vous feriez honneur / si vous me vouliez aimer. / A un voyage outremer* / en pourriez l'aumône comparer. /*
- *[...] Je vous tromperais bien / si je vous mettais sur la voie / de mon amour, sans y avoir / le cœur. Ce serait vilenie. / C'est une grande courtoisie / d'échapper au blâme, si on le peut. /*
- *Si vous me laissiez mourir / sans être aimé, ce serait faute, / si ce beau visage si simple / était homicide de moi. / Dame de beauté et demeure / de tout bien, par Dieu, gardez-vous en. /*

Jean Renart, *Le Lai de l'ombre*, adaptation en français moderne du texte versifié en ancien français, édité par Félix Lecoy, Paris : Honoré Champion, 1979.

* allusion au pèlerinage en Terre sainte

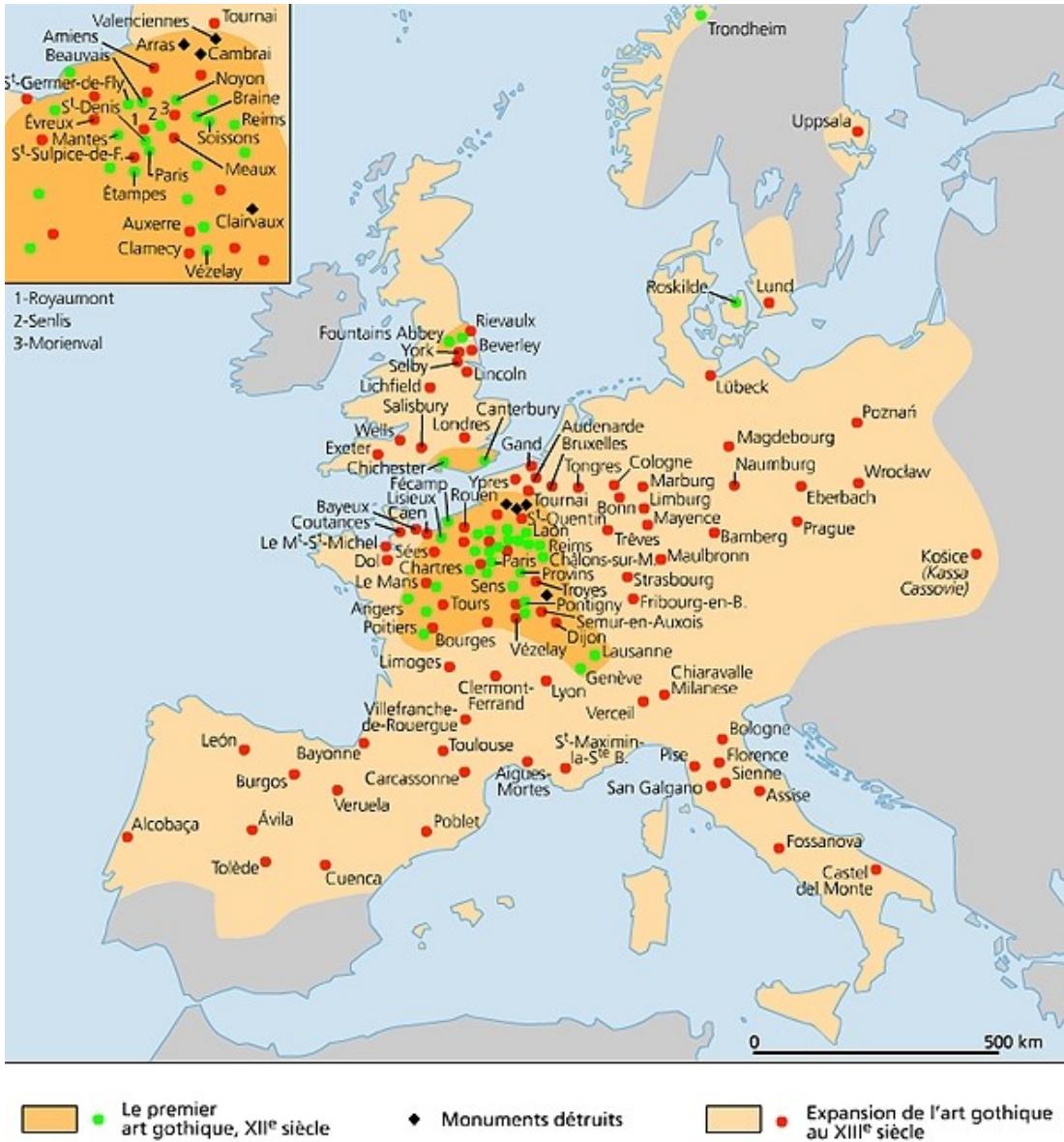


I benor. s.
loys auoit
la couronne
despnes :
nostre seigneur ihesu
crist et grant partie de
la sainte croiz ou dieu
fumis, et la lance de
la queie le coste nostre
seigneur fu percie. Et
mout dautres reliq's

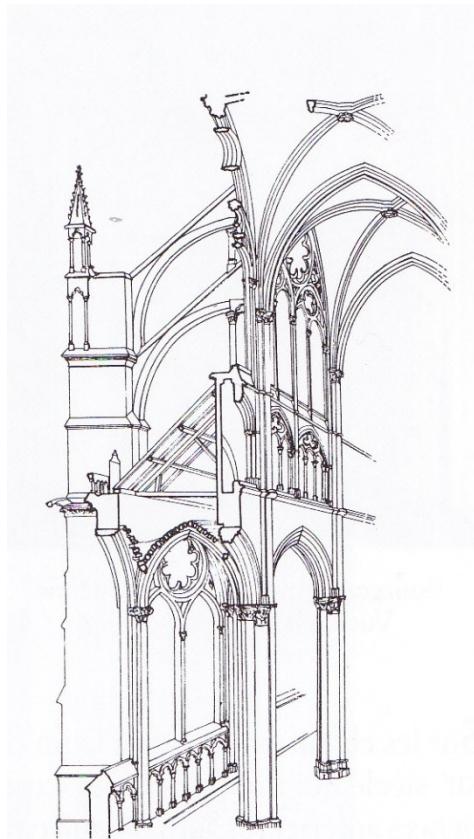
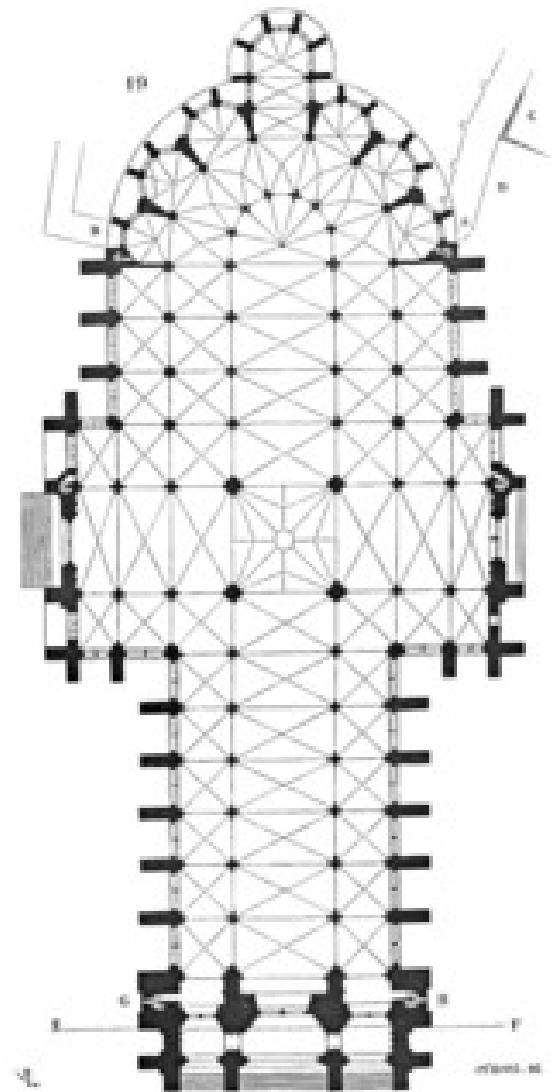
glorieuses que il aqst
pour les quelles reliq's
il fist faire la chapelle
a paix. En la quele
len dist que il despren
di bien. xl. mille liures
de tournois et plus.
Et aourna li sans
wys dor et dargent et
de pierres precieuses
et dautres ioiaus les



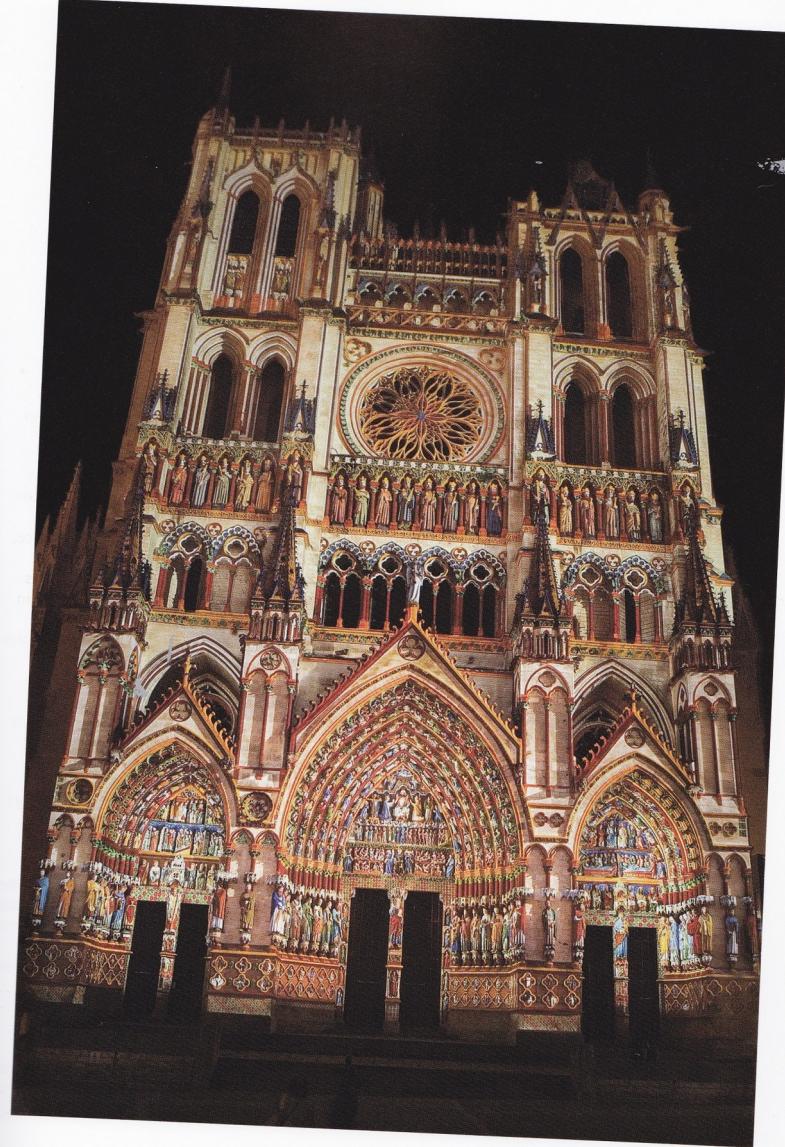


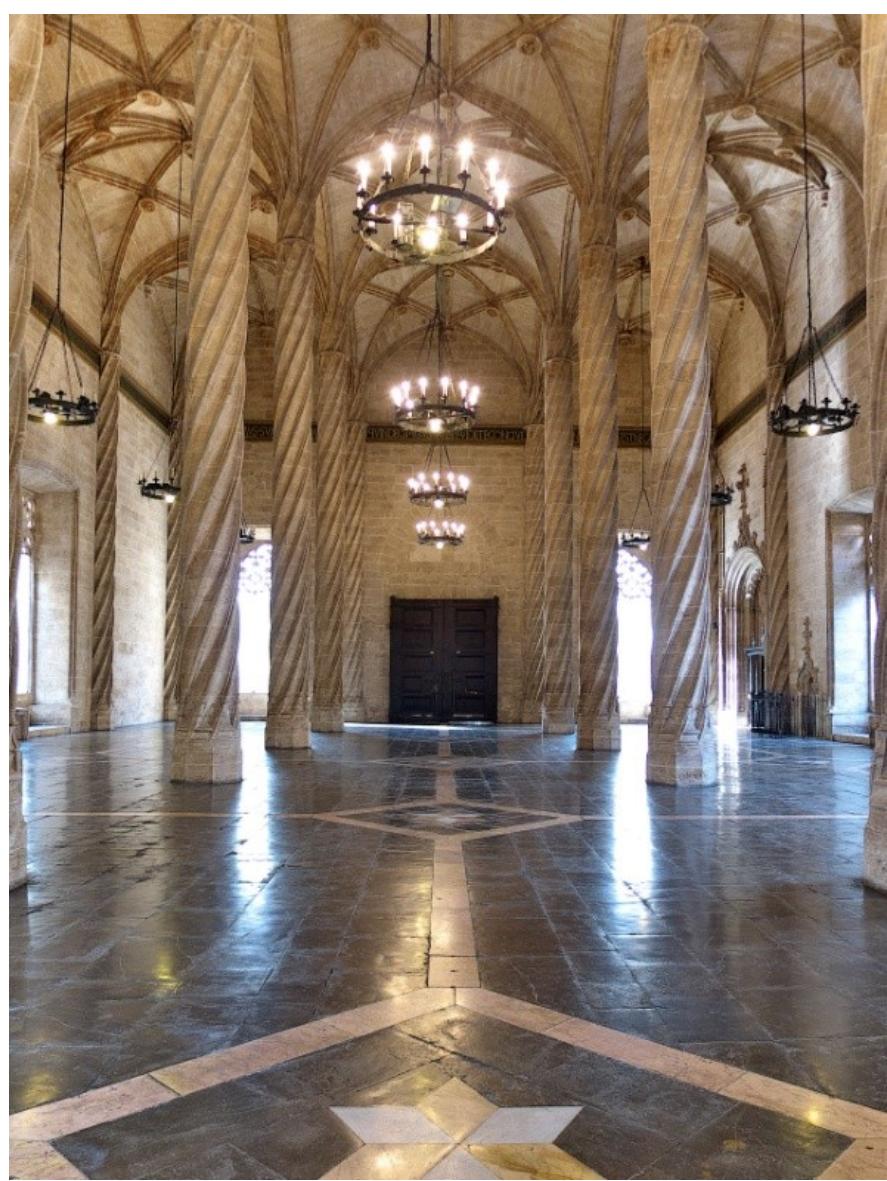




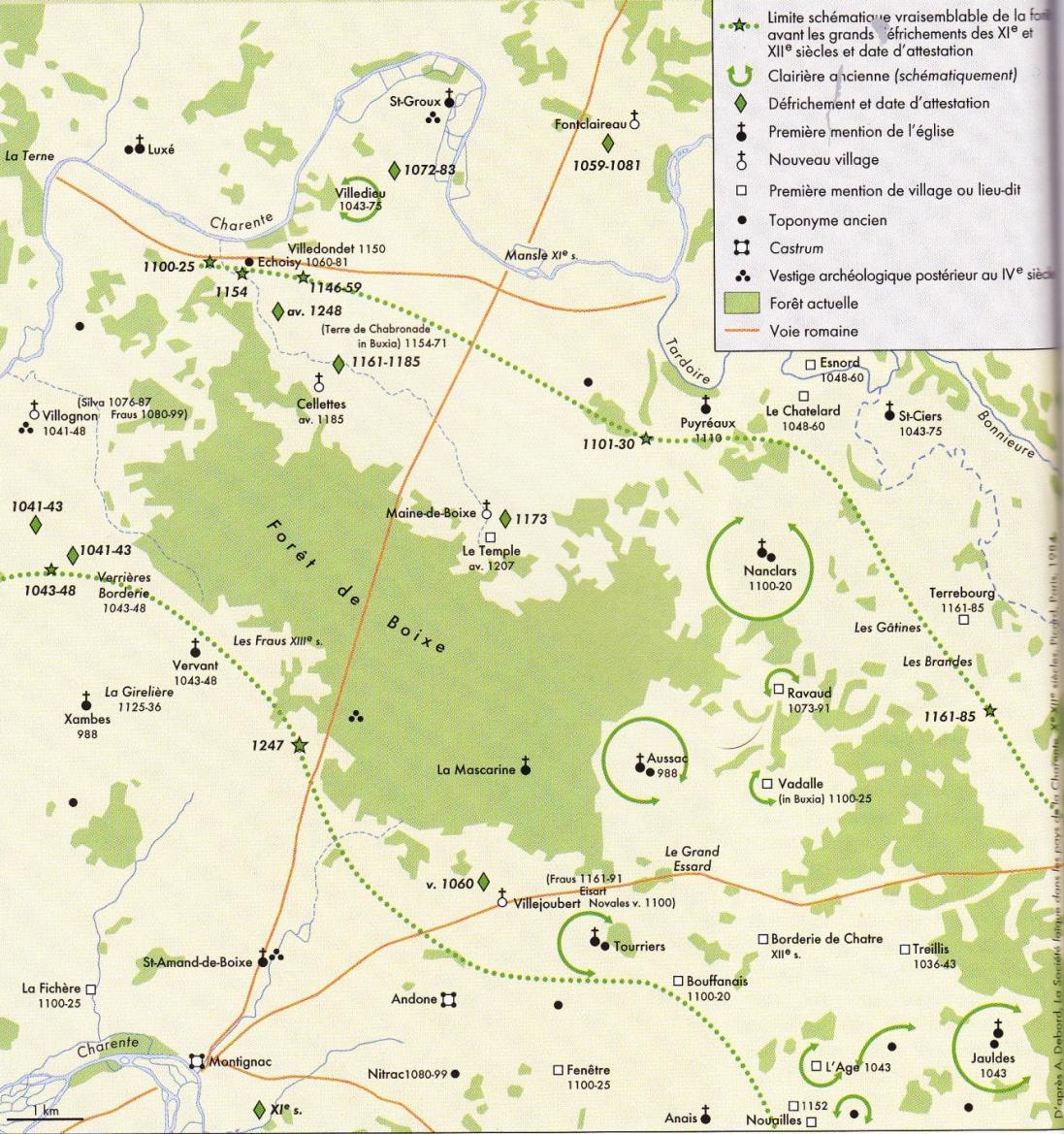


Amiens, cathédrale Notre-Dame.
Vue isométrique
d'une travée de la nef
d'après Eugène Viollet-le-Duc,
vers 1220-1240.



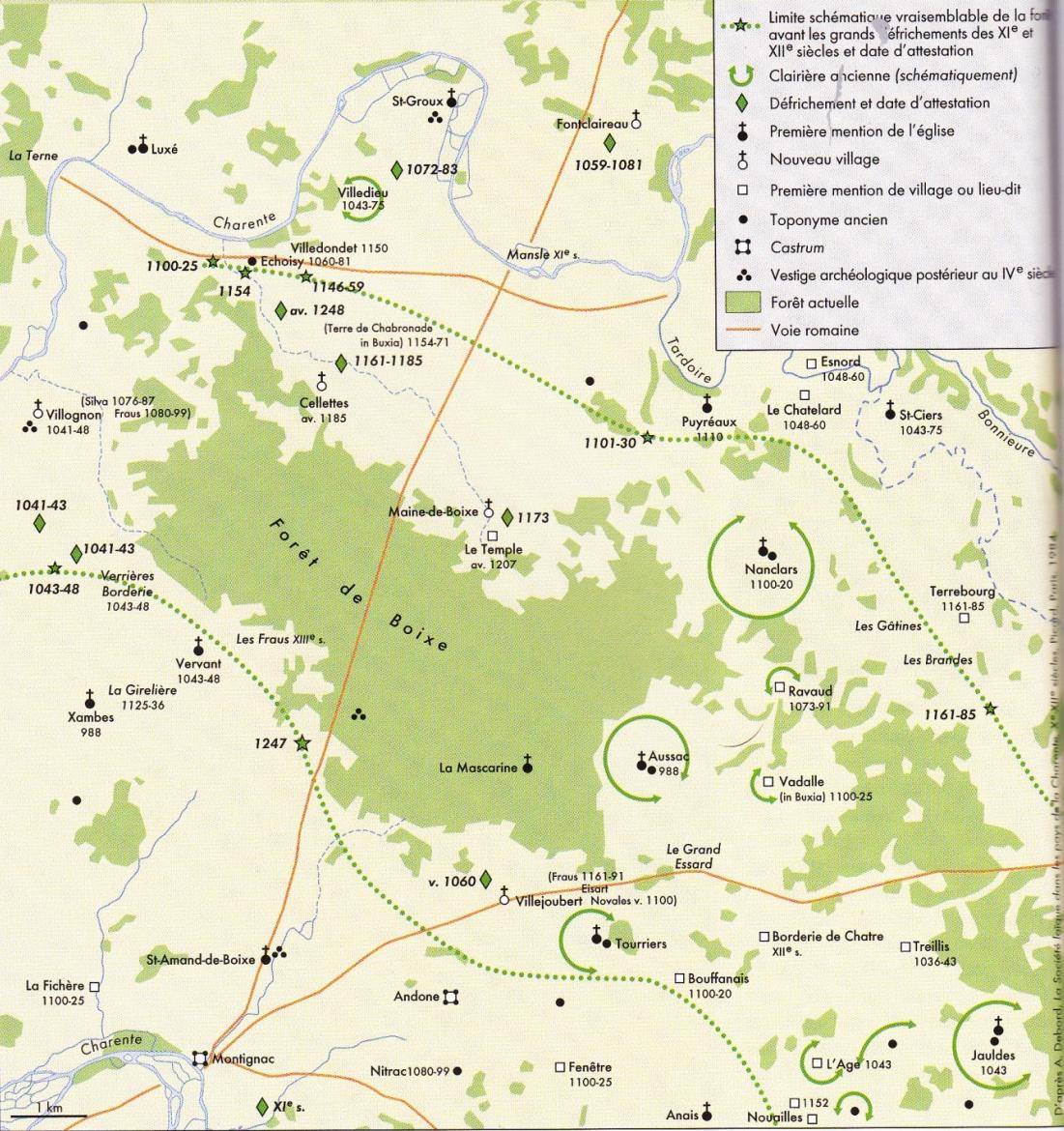
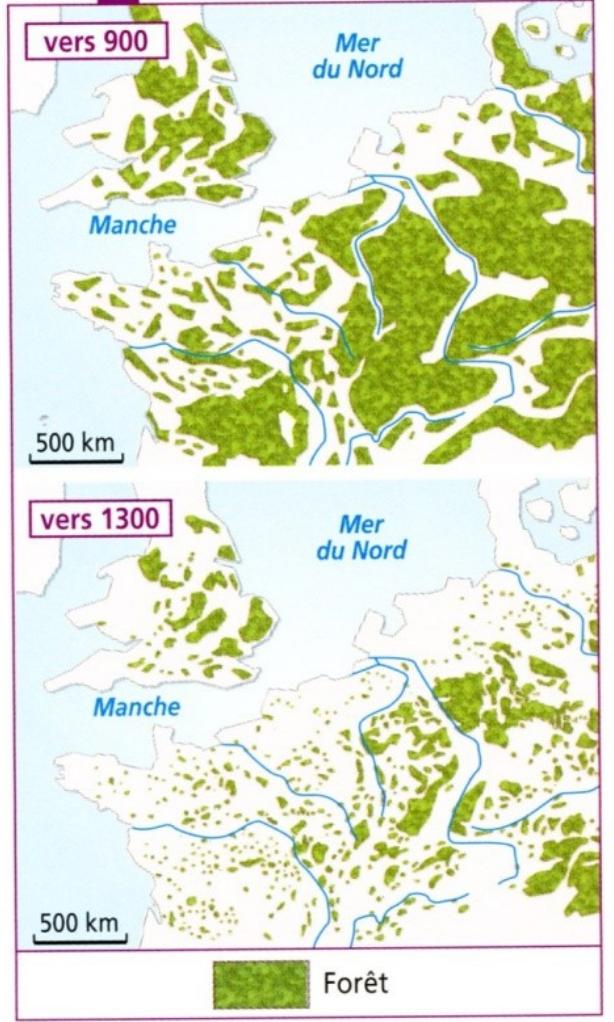






« [En 1073] Le château était situé sur une colline très élevée et on ne pouvait y accéder que par un unique chemin, lui-même très difficile. Une très vaste forêt recouvrait d'ombres les versants de la montagne ; elle s'étendait à partir de là de manière immense et continue sur des milliers et des milliers de pas, jusqu'aux confins du Thuringe. » (LAMBERT DE HERSFELD, *Annales*, XI^e siècle).

Doc. L'effet des défrichements en Europe.





3 Dénonciation de la violence féodale au temps de la paix de Dieu

(Miniature du *Moralia in Job* de Grégoire le Grand, manuscrit du XII^e siècle.
Bibliothèque nationale, Paris.)

4

La guerre juste

« Pour les chevaliers du Christ, au contraire, c'est en toute sécurité qu'ils combattent pour leur Seigneur sans avoir à craindre de pécher en tuant leurs adversaires, ni de périr s'ils se font tuer eux-mêmes. Que la mort soit subie, quelle soit donnée, c'est toujours pour le Christ : elle n'a rien de criminel, elle est très glorieuse. [...] »

[Le chevalier] venge le Christ de ceux qui font le mal ; il défend les chrétiens. S'il est tué lui-même, il ne périt pas : il parvient à son but. La mort qu'il inflige est au profit du Christ ; celle qu'il reçoit, au sien propre. De la mort du païen, le chrétien peut tirer gloire, puisqu'il agit pour la gloire du Christ. »

Saint Bernard, *De laude novae militiae*, 1145.

Quart li reis tunt durendal le trichat e xxviij senz autres demeures
Quart la del ferre li ensena le bȝt Eustot de lengt a lui le ceulst pren

O grano bȝng hanc rofetate Vnde la canticus
acathangh sume lund et angelus bunt nunc aeternam pulicet







Doc.

L'Église entend contrôler le mariage.

Codex justinianum (XIII^e siècle), enluminure.,

Doc.

Le concile de Latran IV renforce l'encadrement des fidèles.

Tout fidèle, homme ou femme, doit lui-même confesser loyalement ses péchés à son curé une fois l'an. Il doit accomplir avec soin, dans la mesure de ses moyens, la pénitence qui lui est imposée. Il doit recevoir, pour le moins à Pâques, le sacrement de l'eucharistie [*communion*]. Sinon, qu'il lui soit interdit d'entrer dans une église de son vivant et qu'il soit privé de sépulture chrétienne après sa mort. Ce décret sera fréquemment publié dans les églises pour que nul ne l'ignore.

Décret du concile de Latran, 1215.





LE PAVAGE DES RUES DE PARIS
SUR ORDRE DE PHILIPPE AUGUSTE, 1186
BERNARD GUI, *FLEURS DES CHRONIQUES*, BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE BESANÇON, MANUSCRIT 677, FOLIO 70, APRÈS
1384, CLICHÉ CNRS-IRHT
© Bibliothèque municipale de Besançon



LA REDDITION DE ROUEN À PHILIPPE AUGUSTE, 1204

BERNARD GUI, *FLEURS DES CHRONIQUES*, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BESANÇON, MANUSCRIT 677, FOLIO 70, APRÈS 1384, CLICHE CNRS-IRHT

© Bibliothèque municipale de Besançon

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR TRANSPARENT
ET EN VERSION NUMÉRIQUE

UN TÉMOIGNAGE SUR LA BATAILLE DE BOUVINES LE 27 JUILLET 1214

Un certain Pierre à qui La Tournelle avait donné et son nom et son insigne naissance, marchait à pied, ayant perdu son cheval, tandis que le comte [Renaud de Boulogne] s'élançait avec audace dans les rangs de ses ennemis. Cet homme, digne par son origine et par ses exploits de devenir chevalier, était à la fois cher et illustre à la cour du roi. Voyant que le comte de Boulogne recommençait à combattre, sans vouloir jamais se rendre, et résistait même avec une valeur toujours nouvelle à tous ceux qui l'entouraient, Pierre s'avança promptement vers lui, souleva de sa main gauche le filet de fer qui, attaché par de larges courroies,

enveloppait le ventre du cheval, et de sa droite enfonçant son glaive dans le corps du cheval au défaut de l'aine, il lui coupa les parties nobles. Retirant alors son épée, le sang coula en abondance d'une large blessure et inonda l'herbe verdoyante. À cette vue, l'un des fidèles amis du comte accourut auprès de lui, et saisissant vivement les rênes de son cheval, s'emporta en paroles et en représentations amicales contre le comte lui-même qui, au mépris de la volonté de Dieu, et tandis que tous les autres avaient pris la fuite, demeurait encore, s'efforçant à lui seul de vaincre ceux qui avaient vaincu, provoquant sa perte par une telle conduite, et ne craignant point de se précipiter vers une ruine bien méritée, lorsqu'il lui serait

facile d'y échapper, en fuyant avec les autres. Tandis qu'il adresse au comte de tels discours, il l'entraîne malgré lui, en tirant son cheval par la bride, afin de le faire monter sur un autre cheval, et pour qu'il puisse ensuite prendre la fuite; mais le comte résiste de toutes ses forces, ne pouvant en son cœur superbe renoncer jamais à la bataille : "J'aime mieux, dit-il, être vaincu en combattant, mais en sauvant mon honneur, que vivre en fuyant. La vie ne vaut pas l'honneur. Je retourne à la bataille quel que soit le sort qui me menace."

Guillaume le Breton, La Philippide, traduit du latin par François Guizot, vers 1820, cité dans G. Duby, Le Dimanche de Bouvines, Paris, Gallimard, 1973.

LOUIS IX REND JUSTICE AUX PENDUS DE COUCY EN 1259

MINIATURE DE MAHET DANS *VIE ET MIRACLES DE SAINT LOUIS*,
MANUSCRIT DE GUILLAUME DE SAINT PATHUS, BnF, 1330-1340

© Photo Josse/Leemage



**LOUIS IX VEUT RENDRE JUSTICE
CONTRE UN DE SES BARONS,
1259**

Guillaume de Nangis, *Vie de Saint Louis*, traduit du latin par Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

Et parce que le sage dit que le trône des rois est orné et consolidé par la justice, nous, pour louer la ferveur de justice qu'il avait, allons raconter ici l'affaire du sire de Coucy. Il advint en ce temps qu'en l'abbaye de Saint-Nicolas au bois qui est près de la cité de Laon, demeuraient trois nobles jeunes gens natifs de Flandre, venus pour apprendre le langage de France. Ces jeunes gens allèrent jouer un jour dans le bois de l'abbaye avec des arcs et des flèches ferrées pour tirer et tuer les lapins. En suivant leur proie qu'ils avaient levée dans le bois de l'abbaye, ils entrèrent dans un bois appartenant à Enguerran, le seigneur de Coucy. Ils furent pris et retenus par les sergents qui gardaient le bois. Quand Enguerran apprit ce qu'avaient fait ces jeunes gens par ses forestiers, cet homme cruel et sans pitié fit aussitôt pendre les jeunes gens. Mais quand l'abbé de Saint-Nicolas qui les avait en garde l'apprit, ainsi que messire Gilles le Brun, connétable de France au lignage de qui appartenaient les jeunes gens, ils vinrent trouver le roi Louis et lui demandèrent qu'il leur fit droit du sire de Coucy. Le bon roi droiturier, dès qu'il apprit la cruauté du sire de Coucy, le fit appeler et convoquer à sa cour pour répondre de ce vilain cas. Quand le sire de Coucy entendit le commandement du roi, il vint à la cour et dit qu'il ne devait pas être contraint de répondre sans conseil; mais il voulait être jugé par

les pairs de France, selon la coutume de baronnie. [...] Le roi] le fit mettre en prison dans la tour du Louvre et fixa le jour où il devait répondre en présence des barons. Au jour dit, les barons de France vinrent au palais du roi et quand ils furent assemblés le roi fit venir le sire de Coucy et le contraignit à répondre sur le cas susdit. [...] L'intention du roi était de rester inflexible et de prononcer un juste jugement, c'est-à-dire de punir ledit sire selon la loi du talion et de le condamner à une mort semblable [à celle des jeunes gens]. Quand les barons s'aperçurent de la volonté du roi, ils le prièrent et requirent très doucement d'avoir pitié du sire de Coucy et de lui infliger une amende à sa décision. Le roi, qui brûlait de faire justice, répondit devant tous les barons que s'il croyait que Notre Seigneur lui sût aussi bon gré de le pendre que de le relâcher, il le pendrait, sans se soucier des barons de son lignage. Finalement, le roi se laissa flétrir par les humbles prières des barons et décida que le sire de Coucy rachèterait sa vie avec une amende de dix mille livres et ferait bâtir deux chapelles où l'on ferait tous les jours des prières chantées pour l'âme des trois jeunes gens. Il donnerait à l'abbaye le bois où les jeunes gens avaient été pendus et promettrait de passer trois ans en Terre sainte. Le bon roi droiturier prit l'argent de l'amende, mais ne le mit pas dans son trésor, il le convertit en bonnes œuvres.



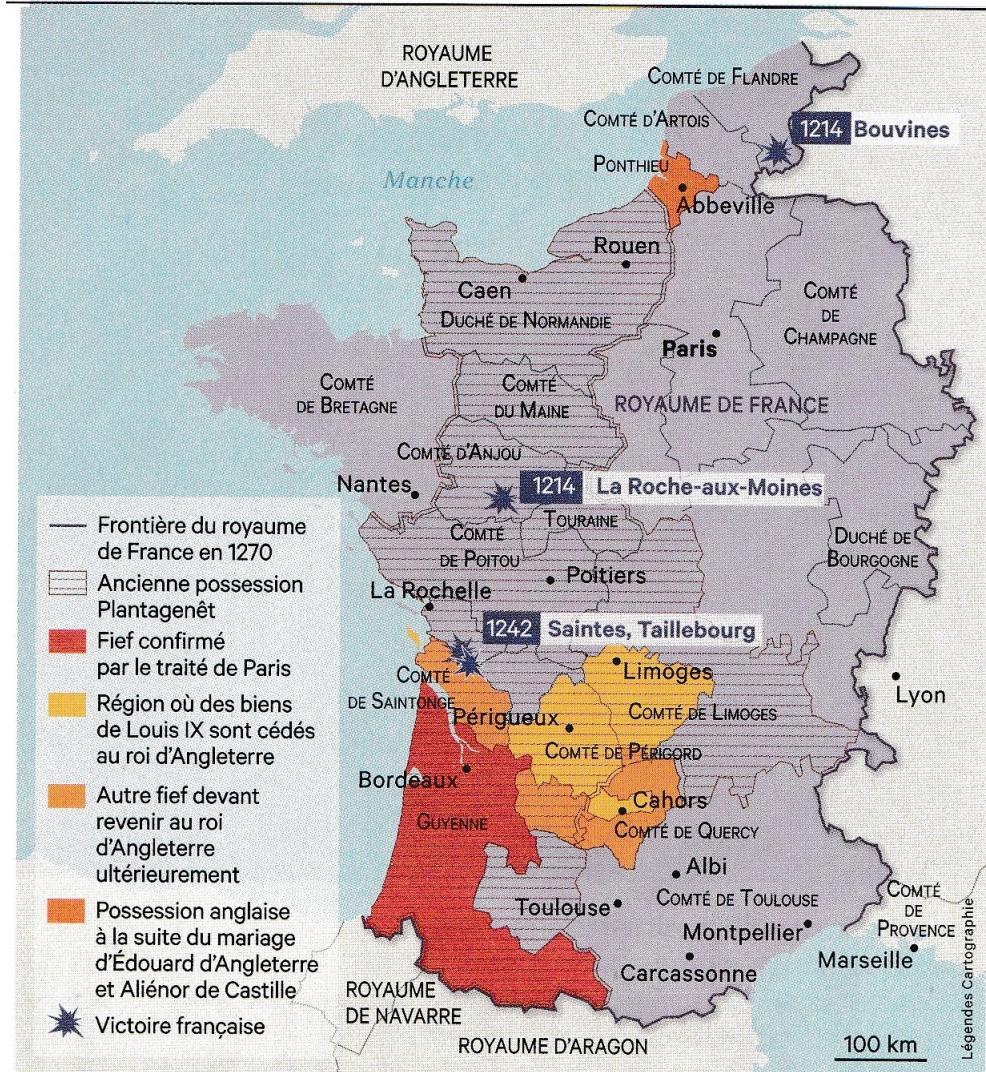
Saint Louis vu par les Arabes

“ Raydafrans était un roi franc des plus puissants et des plus courageux. Frans est une nation franque et Raydafrans signifie “roi de France”, car *rayd* dans leur langue veut dire roi. C’était un roi chrétien très attaché à sa foi. Il eut envie de rendre Jérusalem aux Francs, cette ville étant la demeure de leur Dieu ainsi qu’ils le prétendent. Mais il savait qu’il ne pouvait atteindre cet objectif sans prendre d’abord possession de l’Égypte.”

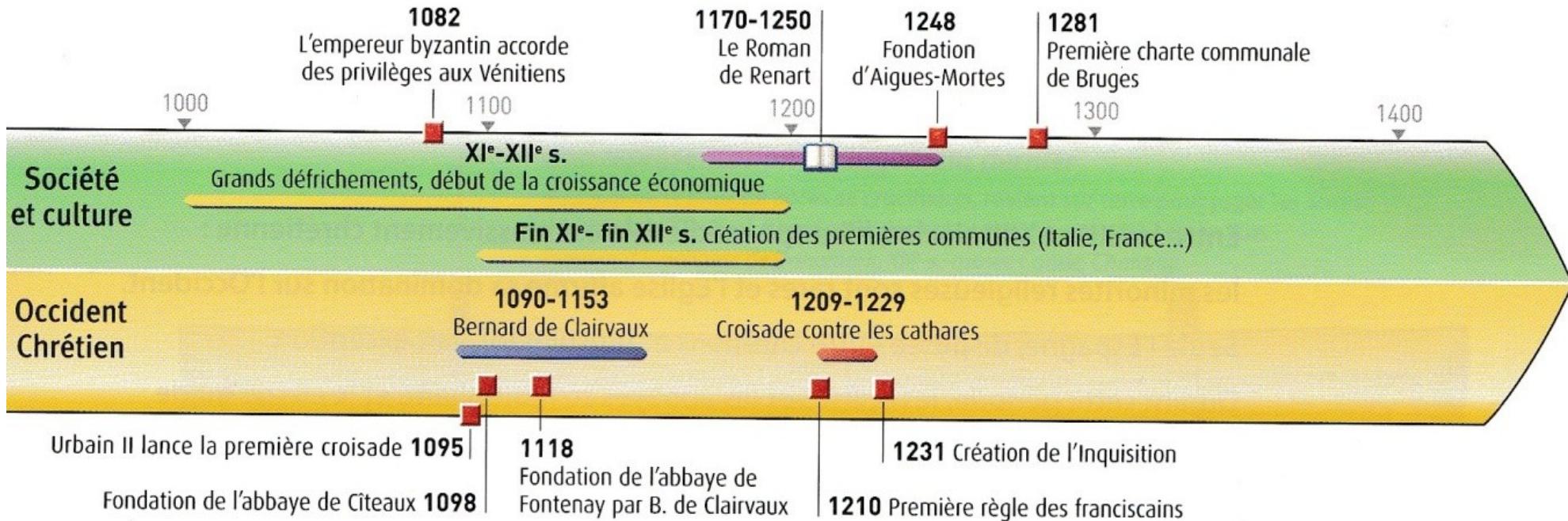
Ibn Wasil (mort en 1298), *Chroniques des Ayyoubides*, A.-M. Eddé, « Saint Louis et la Septième Croisade vus par les auteurs arabes », Académie des inscriptions et belles-lettres, 1996, p. 90.

“ L’empereur [Frédéric II] dit à Al-Fransis [Louis IX] : “Où prétends-tu aller ? – Par Dieu, absolument en Égypte et à Jérusalem.” Et l’empereur de lui répondre : “Cela ne te convient pas, ne va pas en Égypte. J’y ai été avant toi, j’ai enlevé Jérusalem aux musulmans et tous les villages situés entre cette ville et Acre, et j’ai convenu avec Al-Kamil qu’aucune force musulmane ne resterait à Jérusalem. Si je me suis borné à cela, c’est que je m’étais rendu compte de [...] mon impuissance en face d’eux. Alors toi, comment voudrais-tu prendre Damiette, et Jérusalem, et l’Égypte ?” Lorsque Al-Fransis entendit ces paroles, il en fut scandalisé : “Par Dieu et la vérité de ma foi, rien ne m’empêchera d’attaquer Damiette, Jérusalem, et l’Égypte, et rien ne m’en détournera que ma mort et celle des miens.”

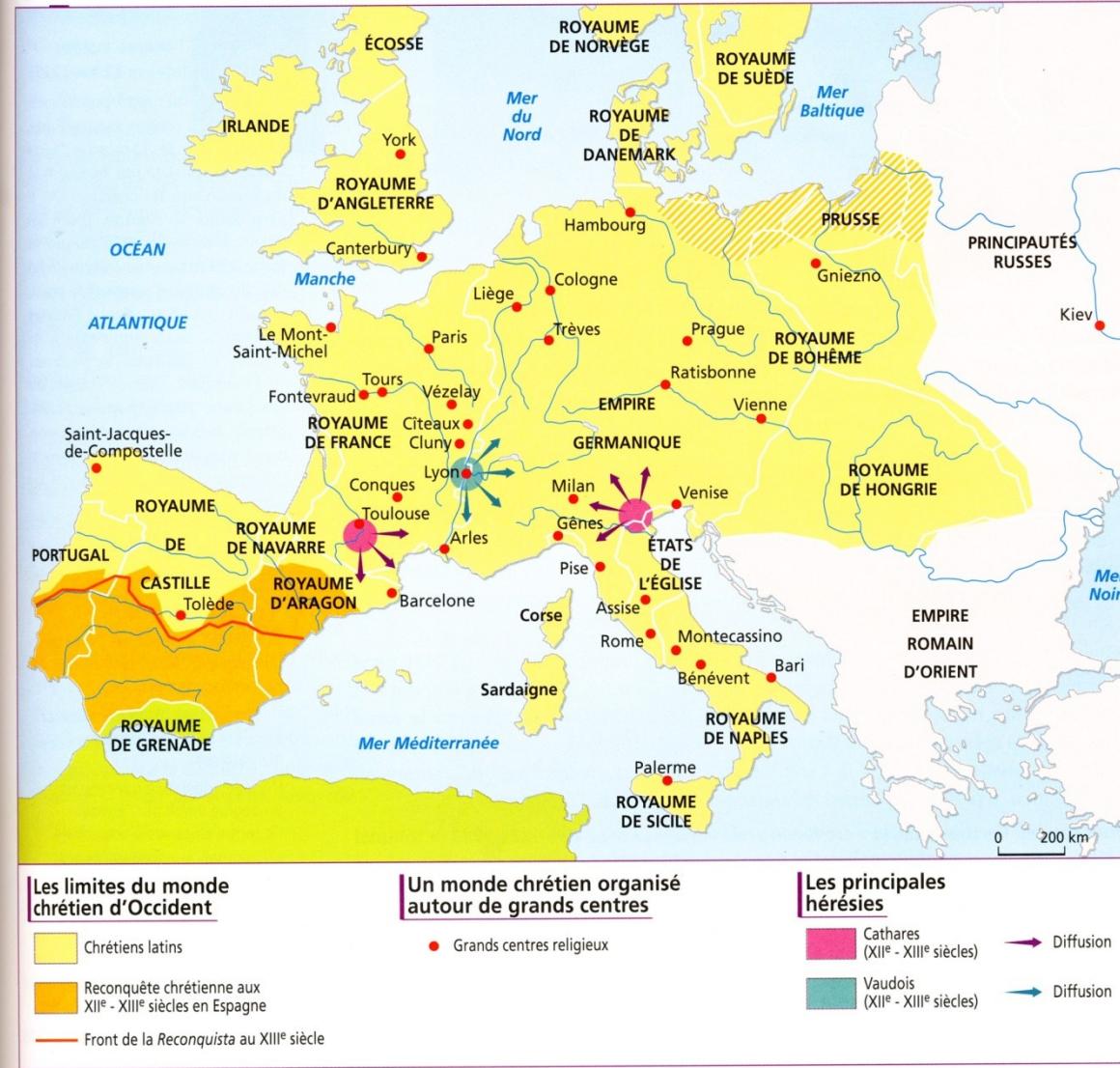
Qaratay al-Izzi (mort en 1333), *Chronique*, C. Cohen, *Orient et Occident au temps des croisades*, Aubier, 1983, pp. 241-242.

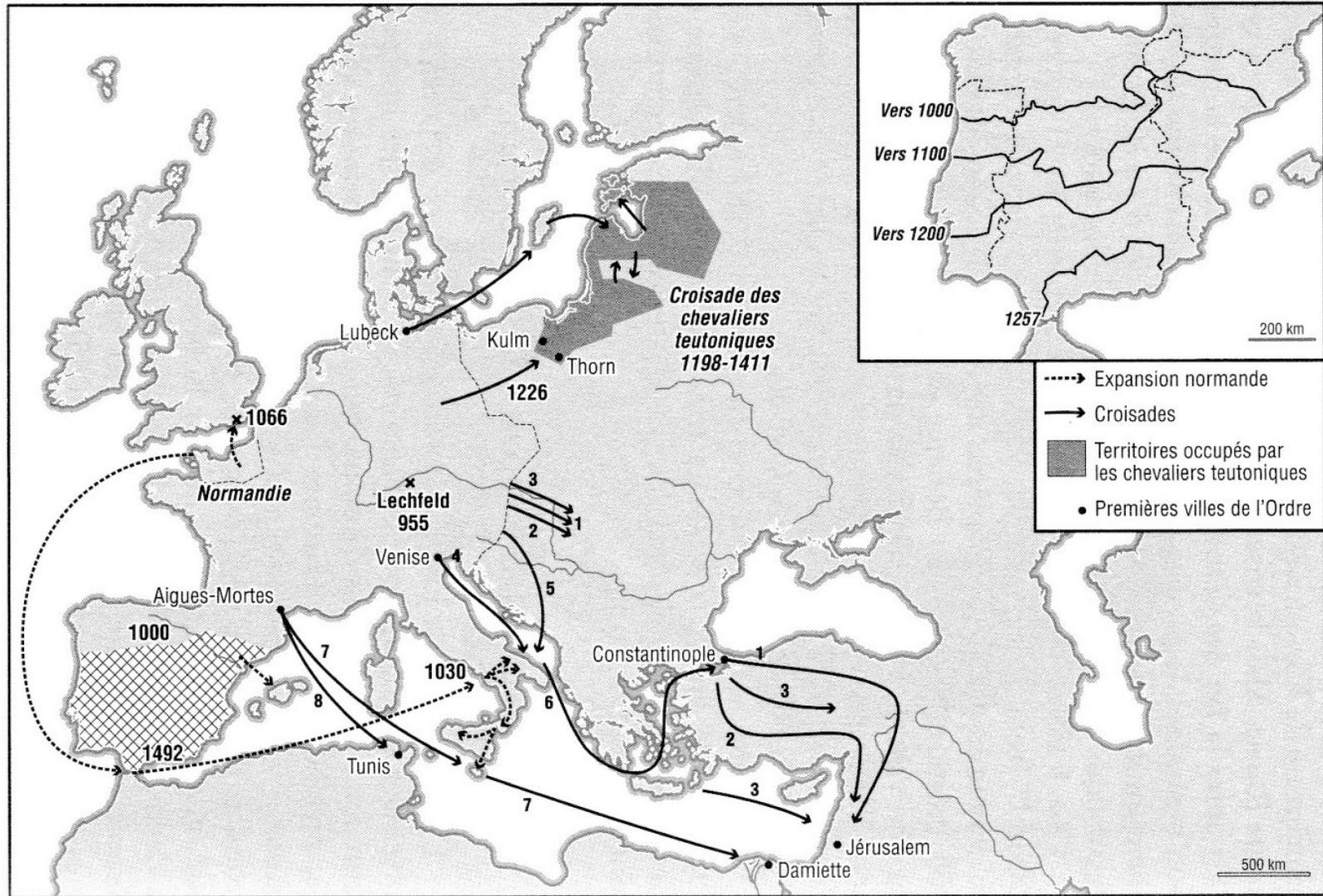


L'influence capétienne renforcée



Doc. L'Occident chrétien à son apogée (XII^e - XIII^e siècles).









Notice sur la refondation de la Ligue en Italie.

1 L'an de grâce 1226, nombre de nobles venant de nombre de terres de Lombardie au nom de leurs cités se retrouvèrent dans le district de Vérone, dans la résidence *villa* de Saint Zénon de Modio. Etaient présentes les personnes suivantes : Lantelme Prealone, le fils de Lantelme, Guillaume de Varena, Milanais ; Branleone Botatio de Lambertis, 5 Guido Tantodinarie, Bolognais ; le *nepotus* [= l'Ancien] des Arnaldi, Albert Ranza, Carazino de Carazolo, de Brescia ; Lario, fils du juge Bomionis et Henri de Henris, de Vicence ; Primaditio fils d'Arnold de Monteors, Benedicto le fils de Ferrante, Rainier, juges de Padoue ; un notaire pour les citoyens de Trévise ; Aimeric de Parazolo, notaire pour Vicence ; Adam, notaire pour la cité des Milanais ; Balduin, notaire pour les 10 Brescians ; Fino Catello pour Padoue ; et beaucoup d'autres. Ils se réunirent le 6 du mois de mars 1226.

Voici ce qui fut dit pour le principal :

[...] par cet écrit public, nous rendons témoignage, et il est attesté de l'ineffable vérité portant témoignage du temps où Frédéric empereur auguste concéda aux villes de 15 Lombardie, Marche et Romagne, pas seulement pour leur alliance présente, mais aussi pour leurs successeurs, la faculté de se constituer en *societas* et *liga*, et il donna à la Ligue de grandes concessions, et toutes les fois qu'elle le désirerait, il lui concéda le droit de se reconstituer. Cela fut établi par la Paix de Constance et de même concédé par privilège par l'empereur Henri, fils du susdit Frédéric et de même par le très grand 20 prince des Romains, Otton, qui lui a succédé à la tête de l'Empire, et qui rénova toutes ces concessions en son nom et celui de ces successeurs. Que le très haut Frédéric,

présentement empereur auguste de même que roi de Sicile ait la négligence de confirmer de telles concessions n'ôte rien à l'évidence de ce privilège. Ainsi donc, nous, au nom du Christ, Ugo Prealonus et Otton Ottonis, jurisconsultes et citoyens de 25 Milan ; Guido Fantidenarius, juge, et Scanabechus Gossus, de Bologne ; Albert Ranza et Conrad Faba, de Brescia ; le juge Bonamonte et Saladin de Griffaris, de Mantoue ; le comte Schinella et Patavini, juge, de Padoue ; le juge Albert de Rovore et Thomas Vincentii, de Vicence ; le juge Jean de Cassirio et Gabriel Constantinus, de Trévise. Tous les nonces et ambassadeurs des susdites cités se constituent en syndics et 30 procureurs, et donc avant de devenir Ligue (*liga*) par le présent acte, obligeront leurs communes à confirmer et ratifier la future Ligue pour 25 ans, et ensuite, devant les portes, elle sera prononcée en commun. Il sera également nécessaire que préteurs et consuls, recteurs et les citoyens eux-mêmes entre 14 et 70 ans se rassemblent et jurent d'observer une telle *societas* et *liga* dans ses moindres termes [...]. Quiconque voudrait 35 s'éloigner des libertés, de l'autorité et du libre arbitre concédés, se débarrasserait de ce qu'on a vu de mieux. Ceux qui veulent, d'année en année, jurer par les pouvoirs susdits, et paritairement pour leurs successeurs, ne peuvent qu'approuver la dite Ligue. Et si les susdits, de leur propre autorité et de leurs propres limites, décident de prêter mutuellement serment, il faut donc comprendre que les communes entendent se donner 40 par cela une Ligue tant heureuse que très fidèle.

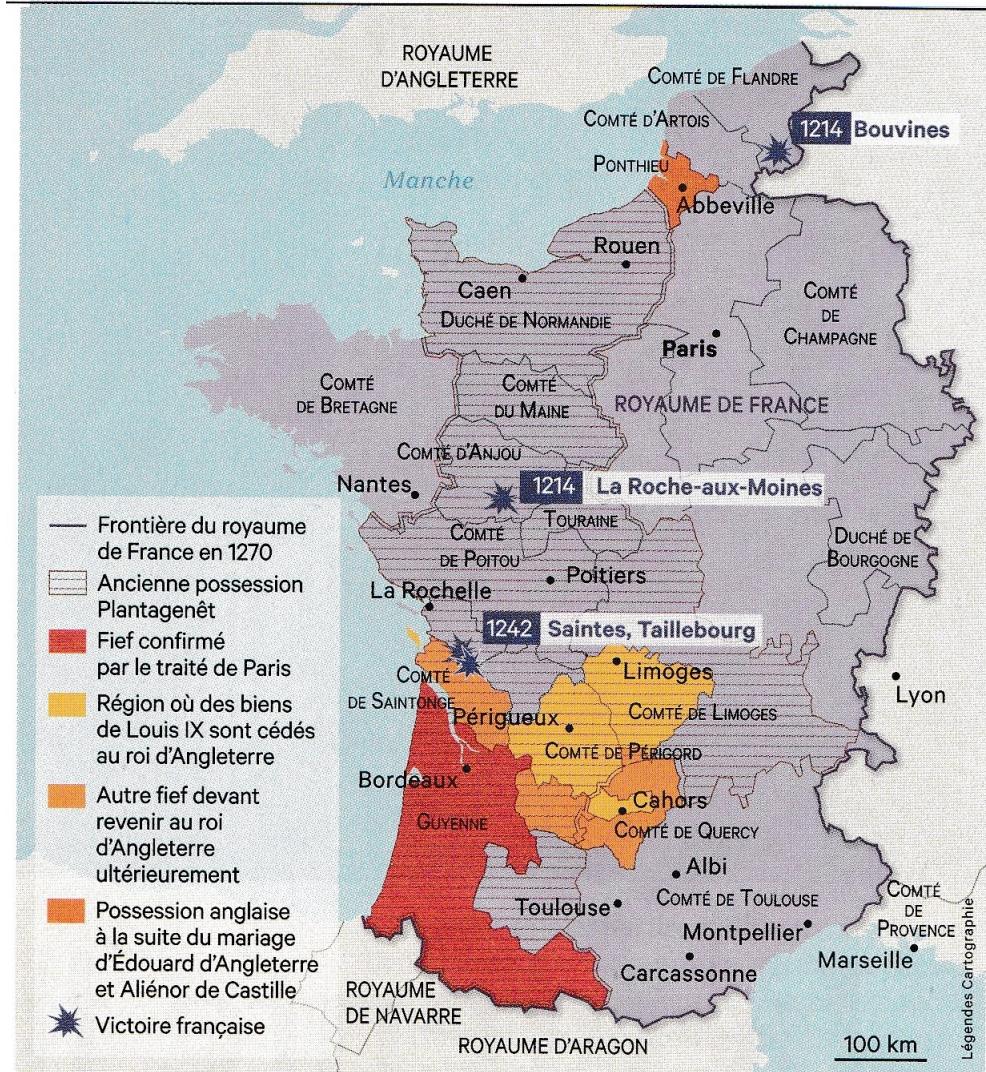
Saint Louis vu par les Arabes

“ Raydafrans était un roi franc des plus puissants et des plus courageux. Frans est une nation franque et Raydafrans signifie “roi de France”, car *rayd* dans leur langue veut dire roi. C’était un roi chrétien très attaché à sa foi. Il eut envie de rendre Jérusalem aux Francs, cette ville étant la demeure de leur Dieu ainsi qu’ils le prétendent. Mais il savait qu’il ne pouvait atteindre cet objectif sans prendre d’abord possession de l’Égypte.”

Ibn Wasil (mort en 1298), *Chroniques des Ayyoubides*, A.-M. Eddé, « Saint Louis et la Septième Croisade vus par les auteurs arabes », Académie des inscriptions et belles-lettres, 1996, p. 90.

“ L’empereur [Frédéric II] dit à Al-Fransis [Louis IX] : “Où prétends-tu aller ? – Par Dieu, absolument en Égypte et à Jérusalem.” Et l’empereur de lui répondre : “Cela ne te convient pas, ne va pas en Égypte. J’y ai été avant toi, j’ai enlevé Jérusalem aux musulmans et tous les villages situés entre cette ville et Acre, et j’ai convenu avec Al-Kamil qu’aucune force musulmane ne resterait à Jérusalem. Si je me suis borné à cela, c’est que je m’étais rendu compte de [...] mon impuissance en face d’eux. Alors toi, comment voudrais-tu prendre Damiette, et Jérusalem, et l’Égypte ?” Lorsque Al-Fransis entendit ces paroles, il en fut scandalisé : “Par Dieu et la vérité de ma foi, rien ne m’empêchera d’attaquer Damiette, Jérusalem, et l’Égypte, et rien ne m’en détournera que ma mort et celle des miens.”

Qaratay al-Izzi (mort en 1333), *Chronique*, C. Cohen, *Orient et Occident au temps des croisades*, Aubier, 1983, pp. 241-242.



L'influence capétienne renforcée

« Il y eut un temps qui fut par la suite appelé l'Alleluia, temps de calme et de paix où les armes furent éloignées, temps de plaisir et de joie, de réjouissance et de liesse, de louanges et d'allégresse. Cavaliers et gens du peuple, habitants des villes et des campagnes, jeunes hommes et jeunes filles, les vieux avec les plus jeunes, tous chantaient des cantiques et les louanges divines. Cette dévotion eut lieu dans toutes les cités d'Italie. [...] D'importants groupes d'hommes et de femmes, de jeunes garçons et de jeunes filles convergeaient vers la ville avec des enseignes afin d'écouter les prêches et de louer Dieu ; et ils chantaient Les voix de Dieu et non de l'homme, et les hommes allaient en pénitents, de telle sorte que semblait se réaliser cette prophétie : Ils se souviendront et reviendront vers Dieu de tous les confins de la Terre. Et toutes les familles des peuples l'adoreront sous ses yeux [...]. »

SALIMBENE DE PARME, Chronique.

1 « L'an du Seigneur 1216, au mois de juillet, le pape Innocent III mourut à Pérouse et il gît enterré dans l'église cathédrale. En son temps, l'Église fleurit et fut forte, maintenant son pouvoir sur l'Empire romain et sur tous les rois et princes de la terre entière. Mais pourtant il fut à l'origine des querelles et dissensions entre l'Empire romain et l'Église avec ses chers empereurs Otton IV et Frédéric II qu'il éleva [à l'Empire]. Quant à Frédéric, ce

5 fut un homme funeste et maudit, schismatique, hérétique et epicurien, corrompant la terre entière en semant le grain de la division et de la discorde entre les cités d'Italie, ce qui perdure encore aujourd'hui. L'an du Seigneur 1220, Frédéric, fils de l'empereur Henri, fut couronné par le pape Honorius III [...]; et il régna trente ans et onze jours; et, au jour anniversaire de son couronnement, il mourut dans les Pouilles, dans une petite ville qu'on appelle Fiorentino, près de Lucera.

16 Il [Grégoire IX] fut aussi, pendant longtemps, en désaccord et en conflit avec l'empereur Frédéric II qui causa beaucoup de maux à l'Église de Dieu, qui l'avait nourri et couronné, de sorte que sous ce pape le navire de Pierre coula presque.

[...] L'an du Seigneur 1245, l'empereur Frédéric fut déposé de l'Empire par le pape Innocent IV, à Lyon, cité des Gaules, en séance plénière du concile. Pour cette raison, l'empereur chasse de Parme et de Reggio tous les amis

15 les plus chers du pape [...]. Mais l'empereur ne savait conserver l'amitié de personne ; bien au contraire, il se glorifiait de n'avoir jamais nourri un porc dont il n'eut la graisse. Et il voulait dire par là que jamais il n'avait

16 élevé aux richesses et à la gloire quelqu'un dont ensuite il n'avait vidé la bourse ou le trésor. [...] Cela se manifesta de façon éclatante à propos de Pierre de la Vigne, qui fut le plus grand conseiller et secrétaire à la cour de l'empereur, qui fut aussi appelé logothète par l'empereur : quoiqu'il l'eût sorti de la poussière, il le fit retourner

20 par la suite à la même poussière. [...] L'accusation injuste de l'empereur contre Pierre de la Vigne fut montée de cette manière. L'empereur avait envoyé à Lyon, auprès du Pape Innocent IV, le juge [Taddeo de Suessa], Pierre de la Vigne - qu'il aimait grandement et qui était au-dessus de tous les autres à sa cour - et quelques autres afin qu'ils empêchent le pape de se hâter de le déposer. En effet, il avait entendu dire que le concile se réunissait pour cela; et il leur avait recommandé qu'aucun d'entre eux ne parle en tête-à-tête au pape ou aux autres participants.

25 Lorsqu'ils furent revenus, ses compagnons accusèrent Pierre de la Vigne d'avoir eu plusieurs fois, sans eux, des conversations confidentielles avec le pape. En conséquence l'empereur l'envoya chercher, le fit prendre et mourir de male mort. Il faut noter que Frédéric a presque toujours choisi la discorde avec l'Église, qu'il l'a à plusieurs reprises combattue, elle qui l'avait nourri, défendu et élevé [à la dignité impériale]. Il n'avait aucune foi en Dieu.

C'était un homme rusé, astucieux, cupide, luxurieux, malicieux, irascible. Et en même temps, c'était un homme de valeur, quand il voulait faire montre de ses qualités de bonté et de ses talents d'homme de cour, agréable, charmant, plaisant, plein d'allant ; il savait lire, écrire, chanter, et composer des cantilènes et des chansons ; il était bel homme et bien fait, mais de taille moyenne. Je l'ai vu et pendant un temps je l'ai aimé. [...] Il savait aussi parler de nombreuses langues différentes. Et, pour m'expliquer brièvement, s'il avait été bon catholique, avait aimé Dieu, l'Église et son âme, il aurait eu peu d'égaux au monde dans l'exercice du pouvoir.

30 [...] il voulut savoir par l'expérience quelle sorte de langue et de mots avaient les enfants quand ils grandissaient en ne parlant à personne. Et pour cette raison il commanda aux servantes et aux nourrices de donner du lait à des bébés, de les faire téter, de les baigner et de les nettoyer mais de ne les cajoler d'aucune manière ni de leur parler; en effet, il voulait savoir s'ils parleraient l'hébreu, première langue qui fut, ou le grec ou le latin ou l'arabe, ou bien la langue des parents dont ils étaient nés. Mais il travaillait en vain parce que les enfants ou les bébés

40 mouraient tous ».

« De nombreux citoyens se trouvaient un jour rassemblées sur la place des Frescobaldi, pour l'enterrement d'une dame. Selon la coutume de la ville, lors de ce genre de rassemblement, les *simples citoyens* devaient être assis au sol sur des nattes de jonc, tandis que les *chevaliers et docteurs* [devaient être] en position élevée sur des bancs. » (p.82).

« [Dans la ville d'Arrezo en guerre contre Florence] Les Arrétins, irrités par les paroles [de leur évêque, Guglielmo degli Ubertini, qui les trahit au profit de Florence], car tout leur plan de guerre s'écroulait, prévoyaient de le faire supprimer, si ce n'est que *Messire Guglielmo de Pazzi, un de ses parents, qui faisait partie du Conseil, dit qu'il aurait été très heureux que cela eût été fait, s'il n'en avait rien su* ; mais que, désormais consulté, il ne pourrait y consentir car il ne voulait pas être meurtrier de son propre sang. » (p.54)

« Bientôt, [la magistrature de juge] s'altéra, car les citoyens qui entraînent dans cette charge, s'employaient *moins à faire observer les lois qu'à les corrompre*. Si un de leurs amis ou parents tombait sous le coup de la loi, *ils intriguaient* avec les autorités de justice et leurs représentant pour cacher sa faute, afin qu'il demeure impuni. [...] Beaucoup n'avaient qu'à payer pour être à l'abri des peines communales qu'ils encouraient. [...] Quant aux finances de la commune, ils ne les surveillaient pas non plus, bien au contraire ils trouvaient le meilleur moyen pour y piocher. Aussi, du *trésor de la commune tiraient-ils beaucoup d'argent, sous prétexte de récompenser des hommes qui l'auraient servie.* » (p.49)

« A cause de ce serment, j'ai versé bien des larmes, en pensant à toutes les âmes qui ont été damnées pour leur malignité. » (p.118)

Dans un ermitage lors de la croisade, Joinville découvre :

« les corps de deux hommes qui étaient morts, dont la chair était toute en décomposition ; les côtes tenaient encore toutes ensemble et les os de leurs mains étaient sur leur poitrine ; et ils étaient couchés vers l’Orient, de la façon dont on met les corps en terre. » (p.319)

« Nous qui étions dans la nef du roi vîmes la chute et nous croyions que c'était un ballot ou une barrique, parce que celui qui était tombé à l'eau ne faisait rien pour se sauver. [...] [Après avoir repêché le marin] il me répondit qu'il n'y avait aucune utilité ni besoin de réagir, car, dès qu'il commença à tomber, il se recommanda à Notre-Dame de Vauvert ; et celle-ci le soutint par els épaules dès qu'il tomba à l'eau, jusqu'à ce que la galère du roi l'ait recueilli. En l'honneur de ce miracle, je l'ai fait peindre à Joinville dans ma chapelle, et sur els vitraux de Blécourt. » (p.323).

Doc. L'Occident chrétien à son apogée (XII^e - XIII^e siècles).



Les limites du monde chrétien d'Occident

Chrétiens latins

Reconquête chrétienne aux VII^e - VIII^e siècles en Espagne

Un monde chrétien organisé autour de grands centres

● Grands centres religieux

Les principales hérésies

Cathares (XII^e - XIII^e siècles)

Vaudois (XII^e - XIII^e siècles)

Diffusion

Diffusion

